

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULTARRONDISSEMENT de
BEZIERS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAURENS**

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 19

Quorum : 10

Qui ont pris part à la délibération : 18

Présents : 15

Absents : 1

Pouvoirs : 3

Date de la convocation :

13/05/2026

DELIBERATION n° 2026-50*L'an deux mille vingt-Six,**Le 21 Mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.***Présents :****Mesdames** APARICIO Elsa, BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.**Messieurs** BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien, FERREIRA Dimitri, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.**Pouvoirs :****Mandants**

M. BESSIERE Michel

M. ESPIE Olivier

M. GUIBERT Antoine

Mandataires

M. FERREIRA Dimitri

Mme BALP Coralie

M. ROMERO Jacques

Absents : Monsieur BRAL Amédée**Secrétaire de séance : Monsieur NOFRE Olivier****MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR
PERISCOLAIRE RESTAURATION**

Vu la délibération 2021-045 du 27/05/2021 adoptant le règlement intérieur du service Périscolaire,

Vu la délibération 2023-044 du 13/07/2023 adoptant modification du règlement intérieur,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le règlement intérieur établi en 2023 nécessite d'être modifié.

Il expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'apporter certaines modifications afin de garantir une meilleure qualité d'accueil des enfants. Ce nouveau règlement intérieur, que les parents devront signer avant toute inscription, a pour objectif de les sensibiliser aux conséquences que pourraient avoir leurs comportements ainsi que ceux de leurs enfants.

Il précise que ce nouveau règlement intérieur sera annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le
Maire, Après en avoir délibéré,
Par 18 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

APPROUVE les modifications du règlement intérieur du service périscolaire, garderie et restauration ;

ADOpte le nouveau règlement intérieur du service périscolaire, garderie et restauration ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du nouveau règlement intérieur du service Périscolaire, garderie, cantine.

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délais de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Laurens, le 21 Mai 2026
Le Maire,
Jacques ROMERO



Fait et Délibéré,
Le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Jacques ROMERO



La Secrétaire de Séance
Olivier NOFRE